

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
67170



Procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal

**Séance du 14 juin 2022**

Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10  
Conseiller absent : 1

***L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le sept juin 2022 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal***

***Sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE, Maire  
Secrétaire de Séance Mme Brigitte HASE***

***Membres présents : Mr SCHISSELE Stéphan – Mr GILLIG Thomas – Mme HASE Brigitte –  
Mme BRUCKER Catherine – Mr DEBEIRE François - Mme DELAMARE Céline – Mr  
ENDERLIN Lionel - Mr HERTZOG Frédéric – Mr MAETZ Dominique - Mr RITLENG Nicolas.***

***Membres absents :  
Mme MORIER Caroline***

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2022.
3. Travaux bâtiment église / devis complémentaire SBK
4. Travaux bâtiment communaux : Mission d'assistance à maître d'ouvrage
5. Enfouissement des lignes électriques : Travaux supplémentaires rue des Oies.
6. Pacte financier, fiscal et de solidarité CAH / Commune de DONNENHEIM.
7. Rapports annuels 2021 Eau / Assainissement / Grand cycle de l'eau.
8. Divers

#### **1) Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Le Conseil Municipal**

**DESIGNE**

**Mme Brigitte HASE secrétaire de la présente séance.**

**POUR : 10 voix**

## **2) Procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

**DECIDE  
D'ADOPTER**

**le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.**

**POUR : 9 voix  
ABSTENTION : 1 voix**

## **3) Travaux bâtiment église / devis complémentaire SBK :**

M. le Maire expose au conseil municipal

Après la pose de l'échafaudage autour du clocher de l'église une inspection détaillée de l'extérieur de cet ouvrage a pu être réalisée. Le clocher de forme hexagonale comporte sur ses 6 angles un habillage extérieur en planche bois essence chêne. Ces planches sont abimées, les angles ne sont plus jointifs, des fissures apparaissent et la partie basse de ces planches commence à pourrir sous l'effet de l'humidité. Lors de pluies battantes l'eau peut s'infiltrer entre les planches. La mise en peinture de ces planches dégradées ne sera pas pérenne dans le temps. Plusieurs solutions sont envisageables :

- 1) Remplacer ces planches à l'identique toujours en essence chêne : Montant estimé à 1700 € H.T. soit 2040 € TTC.
- 2) Remplacer les planches des 6 angles par des planches 3 plis épicéas habillées d'un revêtement en cuivre / Devis SBK N°6411 du 11/05/2022 au montant de 3435 € H.T. soit 4122 € TTC.

Pour des raisons de pérennité de l'ouvrage, M. le Maire propose au conseil municipal de retenir la solution N° 2 consistant à procéder à un habillage cuivre de ces 6 arrêtes.

M. MAETZ préfère la version habillage bois, il précise qu'il n'aime pas les habillages cuivre.

### **Le conseil municipal**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

De donner une suite favorable au devis présenté par l'entreprise SBK Pour l'habillage en cuivre des 6 angles du clocher de l'église pour un montant de 4122 € TTC.

**AUTORISE**

Mr. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

**POUR : 9 voix  
CONTRE : 1 voix**

#### **4) Travaux bâtiment communaux : Mission d'assistance à maître d'ouvrage**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers les propositions du cabinet Studio Wolfhugel de HOERDT pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage dans le contexte de la rénovation des bâtiments communaux.

Les missions assurées par Studio WOLFHUGEL sont les suivantes :

##### **1. Définition des travaux et consultation d'entreprises :**

###### **EGLISE :**

- vérification de l'état des façades et de la couverture (sur la base de ce qui est visuellement constatable) ;
- définition des prestations à réaliser :
  - réparation des enduits défectueux ;
  - ravalement des façades (peinture minérale)
  - réparations ponctuelles en toiture et remaniement ponctuels de tuiles ;
- recherche d'offres d'entreprises, analyse des offres et proposition au maître d'ouvrage pour l'attribution des travaux.

Mr. Le Maire précise que la DRAC a été sollicitée pour la dépose et pose du Calvaire Sainte Face incrusté dans le pignon Ouest, ce dernier a été déposé et entreposé dans la sacristie. Une autre particularité est apparue en façade EST, lors de la dépose du crépi. En effet est apparu dans l'œil de bœuf, des vitraux hexagonaux qui partiellement abimés et inexistantes, protégeaient le tableau qui se trouve dans l'église.

Un devis est en cours pour la réalisation d'un ouvrage qui re-fermera cette ouverture.

###### **BIBLIOTHEQUE :**

- vérification de l'état des façades et de la couverture (sur la base de ce qui est visuellement constatable) ;
- définition des prestations à réaliser :
  - démolition partielle d'ouvrages en façades ;
  - réparation des enduits défectueux ;
  - ravalement des façades (peinture) et remise en peinture des boiseries ;
  - remplacement d'une fenêtre ;
  - remplacement de la couverture et de la zinguerie existante, et isolation des combles ;
  - remplacement de la couverture d'un auvent ;
- recherche d'offres d'entreprises, analyse des offres et proposition au maître d'ouvrage pour l'attribution des travaux.

###### **SALLE POLYVALENTE :**

- vérification de l'état des façades et de la couverture (sur la base de ce qui est visuellement constatable) ;
- définition des prestations à réaliser :
  - réparation colombages et maçonneries d'un pignon OUEST ;
  - habillage de protection des 2 pignons OUEST ;
  - réparation ponctuelle des enduits défectueux ;
  - ravalement des façades (peinture) et remise en peinture des boiseries ;
- recherche d'offres d'entreprises, analyse des offres et proposition au maître d'ouvrage pour l'attribution des travaux.

## **2. Accompagnement pendant le chantier :**

- accompagnement du maître d'ouvrage pendant le chantier pour vérifier la conformité des travaux aux règles de l'art et aux prestations prévues dans les marchés ;
- accompagnement du maître d'ouvrage pendant le chantier pour le traitement des points singuliers qui apparaîtraient pendant le chantier ;
- vérification des situations et décomptes des entreprises ;
- assistance du maître d'ouvrage aux opérations de réception des travaux ;
- assistance du maître d'ouvrage pour la levée des réserves.

Les honoraires proposés pour ces différentes missions d'assistance sont les suivants :

### **BIBLIOTHEQUE :**

1. Définition des travaux et consultation d'entreprises : 1500 € H.T soit 1800 € TTC
2. Accompagnement pendant le chantier : 2000 € H.T soit 2400 € TTC

### **SALLE POLYVALENTE :**

1. Définition des travaux et consultation d'entreprises : 1300 € H.T soit 1560 € TTC
2. Accompagnement pendant le chantier : 1700 € H.T soit 2040 € TTC

### **EGLISE :**

1. Définition des travaux et consultation d'entreprises : 1000 € H.T soit 1200 € TTC
2. Accompagnement pendant le chantier : 1500 € H.T soit 1800 € TTC

Montant total des honoraires pour les 3 bâtiments : 10 800 € TTC

M. MAETZ demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offre pour choisir l'architecte ou le maître d'œuvre qui doit suivre le chantier ?

M. le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'une mission de maîtrise d'œuvre et qu'il n'y a pas dans ce cas de notions architecturales à fournir. Il s'agit uniquement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Studio WOLFHUGEL avait déjà travaillé sur la Salle ainsi que l'atelier et connaît donc bien les réparations qu'il faut entreprendre pour pérenniser les bâtiments.

M. MAETZ dit qu'il aurait été bien de faire un appel d'offres pour cette mission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

De confier au Studio Wolfhugel demeurant 2 rue Gutenberg à 67723 HOERDT la mission d'Assistance à Maitre d'ouvrage selon les propositions chiffrées du 2/05/2022 pour les travaux de réfections de 3 bâtiments communaux. Cette mission est proposée pour un montant de 10 800 € TTC.

**POUR : 9 voix**  
**ABSTENTION : 1 voix**

## **5) Enfouissement des lignes électriques : Travaux supplémentaires rue des Oies.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le détail des travaux prévus rue des Oies. Le projet initial ES prévoyait l'alimentation en enterré des maisons situées sur le côté droit. Ces travaux nécessitent la réalisation d'une tranchée sur toute la longueur de cette rue. Il est proposé au conseil municipal de statuer sur la mise en enterré de l'alimentation électrique pour la totalité des riverains de cette rue soit un supplément de 5 maisons à raccorder. Strasbourg Electricité

Réseaux dans son mail du 25 mai 2022 propose cette prestation complémentaire pour la somme de 12 000 € TTC. +

Il est expliqué que toutes les personnes contactées ont répondues à la Ste EIE sauf une personne pour le moment.

Mme HASE souhaite savoir si la TVA sera récupérée sur ce dossier. S'agissant d'investissement la TVA sera récupéré 2 ans après l'investissement.

Mr. Le Maire explique que la partie électrique sera finie fin juin. En septembre la route sera mise en enrobé.

L'enfouissement des lignes téléphones et internet pourra se faire dès que le devis aura été transmis par ROSACE.

Fin juin, les coffrets seront tous installés, et ensuite ES procèdera à la dépose des lignes aériennes.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

#### **DECIDE**

De procéder à l'enfouissement de l'alimentation électrique de la totalité des riverains situés le long de la rue des Oies pour un montant de travaux de 12 000 € TTC.

**POUR : 10 voix**

#### **6) Pacte financier, fiscal et de solidarité CAH / commune de Donnenheim**

Par délibération du 24 mars 2022, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, a adopté son Projet de territoire ainsi que le Pacte de gouvernance et le Pacte financier, fiscal et de solidarités de la CAH.

Le Pacte financier, fiscal et de solidarités (PFFS) est le deuxième document de référence des relations financières entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et les communes membres, depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en 2017.

Il s'inscrit dans la continuité des efforts de cohérence, d'optimisation et d'harmonisation financières que les élus ont déployés au sein de l'Agglomération ; il renforce également les objectifs intercommunaux en matière de solidarité entre la CAH et les communes membres, et réciproquement.

Le PFFS fait partie intégrante du Projet de territoire de l'Agglomération, au même titre que le Pacte de gouvernance.

Mme BRUCKER explique qu'aujourd'hui les habitants peuvent utiliser FlexiRitmo pour leur déplacement, cette offre est pratique et intéressantes pour de nombreux usagers.

Les Communes peuvent également solliciter la CAH pour des prêts de matériels tels des tonnelles ou tables/chaises. Cela n'est pas très répandu à Donnenheim car nous disposons de notre propre matériel.

Mr MAETZ suppose que toutes les compétences vont finir par muter vers la CAH.

Mr. Le Maire répond que la CAH est active pour de nombreuses compétences (voiries / éclairage public / école / bibliothèque). Une présence locale sera toujours nécessaire pour prendre les décisions propres à l'évolution du village. A ce jour il n'est pas question d'effacer les

conseils municipaux des villages au profit de la CAH.

Mr. MAETZ remarque que les décisions sont souvent prises en amont par la CAH

Mr. HERTZOG s'interroge sur les fonctions de la CAH, et la possibilité que les villages se fondent.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Vu la décision du conseil communautaire du 24 mars 2022 approuvant le Projet de territoire, le Pacte de gouvernance et le Pacte financier, fiscal et de solidarités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ;

### **APPROUVE**

Le pacte financier, fiscal et de solidarités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau annexé à la présente délibération

**POUR : 7 voix**  
**CONTRE : 2 voix**  
**ABSTENTION : 1 voix**

### **7) Rapport annuel EAU / ASSAINISSEMENT / GRAND CYCLE DE L'EAU.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels Eau / Assainissement / Grand cycle de l'eau établis par le SDEA.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

### **PREND ACTE**

de ces différents rapports.

### **8) Divers :**

- Fleurissement : Monsieur le Maire remercie les conseillers qui se sont investis pour la mise en œuvre du fleurissement harmonieux du village.
- Lettre d'information : une nouvelle lettre d'informations sortira fin juin 2022.
- 10 juillet : un moment convivial sera proposé aux aînés du village à 12 h à la salle polyvalente.
- 21 juin 18 h : fête de la musique dans le verger communal. M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'être présents et d'encourager cette manifestation.  
Un arrêté a été signé pour fermer les rues de l'église et la Place de l'école. Mr. HERTZOG est d'avis qu'il faudrait barrer la route à partir de l'entrée dans la rue du Village côté rue Principale pour éviter que les voitures n'aillent trop loin. Il rend le conseil municipal attentif aux responsabilités en cas d'incident.
- M. RITLENG interroge sur l'avancement du projet MUC habitat. Mr. Le Maire explique que pour le moment aucune autorisation de construire n'a été validée. Mr. RITLENG précise qu'il faudra prévoir de contacter Mr. RIVAUD car le bâtiment présente un danger et n'est pas sécurisé.

- Mr. HERTZOG explique que des réparations ont été réalisées sur le tobogan de l'aire de jeux. Les buts à nouveau détériorés seront réparés prochainement.
- 24 juin : Fête des écoles, les membres du conseil municipal sont invités à assister à cette manifestation.  
M. Kinzelmann, directeur de l'école « La Rose des Vents », s'engage à baliser le terrain du SIVU, pour permettre aux parents de se garer.  
Mr. RITLENG précise que la CAH et l'école sont responsables pour sécuriser l'espace de l'école. Mme BRUCKER dit que la CAH devrait mettre des poteaux devant l'école pour éviter une intrusion dangereuse. (Dispositif anti-attentat)
- 29 juin de 14 h à 17 h / Journée Festive à la bibliothèque
  - Sérigraphie de 14h à 16h
  - Crieur public à 14h
  - Jeux de société
  - Lecture d'album et kamishibaï
  - Confection de bracelet

Lectures sous l'arbre tous les mercredis du mois de juillet de 16h à 17h.

Soirée jeux de société à partir de septembre.

- 21 Août 2022 : Fête paroissiale dans le verger communal

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 22h35

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE Maire	
Madame Brigitte HASE Secrétaire de séance	

